

Mise à disposition d'une nouvelle version du thésaurus des expositions professionnelles

AUTEURS :

C. Chauvet, P. Andujar, C. Letheux, N. Nourry, N. Serres, C. Verdun-Esquer, J. Bloch et les membres du groupe de travail (GT) Thésaurus des expositions professionnelles

Pour la 3^e année consécutive, une nouvelle version du thésaurus des expositions professionnelles (TEP) sera mise à disposition au début de l'année 2023. Le TEP version 2023 intègrera la classe « agent physique » rénovée, ainsi qu'une actualisation de la classe « qualité de l'espace de travail ».

Ce thésaurus est destiné à devenir le référentiel unique pour recueillir, de manière homogène, dans le champ de la santé au travail les données concernant les expositions professionnelles (agents chimiques, biologiques, facteurs biomécaniques, roches et autres substances minérales, facteurs organisationnels relationnels et éthiques, produits ou procédés industriels, espaces de travail, engins et outils). Son actualisation, pilotée par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), est réalisée en partenariat avec les principaux organismes de la santé au travail (Caisse nationale d'assurance maladie, Caisse centrale de la mutualité sociale agricole – CCMSA –, Institut national de recherche et sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles – INRS –, Santé publique France, Présanse – Prévention, Santé, Service, Entreprise, Société française de santé au travail – SFST), ainsi que des médecins de services de prévention et de santé au travail (SPST), des centres de consultations de pathologies professionnelles et de l'environnement représentant le Réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles (RNV3P) et un médecin inspecteur du travail.

Débuté en 2018 à la demande de la DGT (Direction générale du travail), ce travail permet de rénover progressivement, classe après classe de nuisances, ce thésaurus [1]. Il s'appuie sur les remontées des utilisateurs et sur l'expertise, scientifique et/ou métier, des membres des groupes de travail (GT). Tout utilisateur du TEP peut pro-

poser des modifications, telles que l'ajout ou la suppression d'une exposition, la modification du libellé d'une exposition... Pour cela, il doit en faire la demande auprès d'un organisme partenaire du projet de son secteur, qui réalisera une première analyse de la proposition. Ainsi, par exemple, les SPST devront se tourner vers Présanse, les centres de consultation de pathologies professionnelles et les membres du RNV3P vers l'ANSES, les acteurs du monde agricole vers la CCMSA, etc. Les demandes remontées par chaque partenaire seront ensuite traitées par le GT dédié à la thématique, dans le respect d'une méthodologie standardisée et des grandes orientations identifiées par le GT.

Pour cette version 2023 du TEP, la rénovation de la classe « agent physique » a porté sur des modifications à la marge (tableau I). En effet, le retour d'expérience des utilisateurs avait montré que la classe était utilisable en l'état et que seuls des réajustements étaient nécessaires. Ainsi, les principales modifications ont consisté dans le déplacement de libellés qui ne correspondaient pas à des risques physiques, comme le libellé « insuffisance d'aération » qui a été modifié pour être réintégré dans la classe « qualité de l'espace de travail » (« espace de travail confiné »). Les libellés portant sur les différents rayonnements ont été réorganisés afin de mieux les détailler et ont été séparés en deux groupes de libellés, les champs électromagnétiques et rayonnements non ionisants (avec les rayonnements optiques et thermiques, et les champs et rayonnements électromagnétiques), d'une part, et les rayonnements ionisants, d'autre part. Par ailleurs, conformément aux orientations générales de la rénovation du TEP, les notions de quantification ou de seuil, qui peuvent être appelées à évoluer avec les connaissances scientifiques et/ou la réglementation, ont été retirées. Cela concerne notamment les libellés des vibrations sonores.

Parallèlement, la classe « qualité de l'espace de travail », rénovée en profondeur dans la précédente version du TEP, a été à nouveau actualisée pour intégrer des expositions initialement positionnées dans la classe « agent physique ».

Cette version 2023 du TEP fait suite à deux précédentes versions rénovées : celle de 2021 intégrant la classe « facteur biomécanique » rénovée et celle de 2022 intégrant les classes « facteur organisationnel, relationnel et éthique » rénovée et « qualité de l'espace de travail » (en remplacement de la classe « lieu et local de travail »), ainsi que les accents sur les libellés. Ce travail de rénovation du TEP doit se poursuivre sur quelques

années encore. La rénovation de la classe « agent chimique » est en cours et celle de la classe « roche et autre substance minérale » doit prochainement débiter. Des mises à jour annuelles prenant en compte les demandes des utilisateurs, y compris une fois le TEP rénové dans son intégralité, permettront de répondre au mieux aux besoins des acteurs de la santé au travail. La diffusion du TEP 2023 est réalisée par les partenaires du projet dans leurs réseaux. À moyen terme (vers fin 2023-début 2024), une mise à disposition des actualisations du TEP sur le site de l'Agence du numérique en santé est prévue afin de garantir une large diffusion auprès de tous les acteurs de la Santé au travail.

↓ **Tableau I**

> **LES PRINCIPAUX NIVEAUX DE LA CLASSE « AGENT PHYSIQUE » VERSION 2023**

Cette classe compte 116 libellés (contre 105 initialement), répartis jusqu'au niveau 4. Seuls les sous-classes et le niveau 1 sont indiqués ici.

Classe	Sous-classe	NIVEAU 1
agent physique		
	éclairage	
		éclairage avec rendu des couleurs insuffisant
		éclairage insuffisant
		éclairage éblouissant
		éclairage artificiel
		éclairage scintillant
		autre éclairage
	électricité	
		arc électrique
		courant continu
		courant alternatif
		autre électricité
	incendie et explosion	
		explosion
		incendie
		autre incendie et explosion
	température et hygrométrie	
		température
		hygrométrie
		autre température et hygrométrie
	pression barométrique	
		hyperbarie
		hypobarie
		autre pression barométrique
	champ électromagnétique et rayonnement non ionisant	
		rayonnement optique et thermique

Classe	Sous-classe	NIVEAU 1
		champ et rayonnement électromagnétique
		autre champ électromagnétique et rayonnement non ionisant
	rayonnement ionisant	
		rayonnement α
		rayonnement β
		rayonnement γ
		rayonnement neutron
		rayonnement X
		autre rayonnement ionisant
	vibration mécanique	
		vibration mécanique corps entier
		vibration mécanique système main/bras
		autre vibration mécanique
	onde sonore	
		bruit
		onde sonore inaudible
		autre onde sonore
	accélération et décélération transmise au corps	
		accélération transmise au corps
		décélération transmise au corps
		autre accélération et décélération transmise au corps
	autre agent physique	

BIBLIOGRAPHIE

[1] CHAUVET C, ANDUJAR P, LETHEUX C, NOURRY N ET AL. - Méthodologie de mise à jour d'un thésaurus des expositions professionnelles. Pratiques et métiers TM 65. *Réf Santé Trav.* 2021 ; 168 : 65-70.